

Comment l'Educ-nat a tenté de détruire nos enfants, parce qu'on les avait retirés de l'école publique !

écrit par Mathurin Cordier | 2 juillet 2020



J'avais promis lors de mon [dernier article](#) que je raconterai les suites de notre parcours hors du système scolaire à la botte des pédagogues éclairés du ~~lavage de cerveau~~ national de l'école de la république.

Dans un article de mai 2017, je raconte comment nous en sommes arrivés à faire l'école à la maison. C'est par ici : <https://resistancerepublicaine.com/2017/05/22/nous-avons-retire-nos-3-enfants-de-lecole-publique-a-present-cest-lecole-a-la-maison/>

Donc, en mai 2017, cela fait cinq ans que nous avons inscrit nos trois enfants dans des écoles par correspondance hors-contrat. Ma fille aînée est alors en 4^e. Mon deuxième est en

6^e et mon troisième à cheval entre le CM1 et le CM2. Cette année 2017 sera l'année des grandes hostilités de la part de l'inspection académique et à l'époque où j'écris l'article je ne le sais pas encore. Nous passerons un printemps et début d'été très éprouvant.

Nous avons réussi à passer les quatre premières années scolaires sans contrôle de l'inspection. Pourtant, chaque année durant le premier trimestre, nous recevions une lettre du Directeur Académique (dasden) nous informant devoir subir un contrôle portant sur les *conditions et la qualité de l'instruction donnée dans la famille*. La lettre détaillait qu'il y aurait entretien avec les parents « *pour faire le point sur les conditions d'apprentissages, les méthodes et les outils employés* », suivi d'un entretien avec l'enfant pour « *l'évaluation des acquisitions au moyen d'exercices individuels adaptés si possible à nos choix éducatifs* ».

Dans sa correspondance, l'inspection ne veut reconnaître que le seul statut de « *l'instruction dans la famille* », que vous soyez en CPC (cours par correspondance dans une école hors contrat) ou en totale liberté (sans CPC) c'est la même chose. Et pourtant les textes font la différence. Je répondais donc à chaque fois que je ne relevais pas du cadre de *l'instruction dans la famille*. Les choses s'arrêtaient là après un ou deux échanges de lettres et nous pouvions nous dire en fin d'année : une de plus sans contrôle. Il faut savoir que les témoignages que nous avions des contrôles ne nous accordaient guère de sérénité car certains relevaient clairement du cauchemar : exercices sans aucun rapports avec l'instruction donnée avec retour obligatoire à l'école.

Les choses se sont nettement durcies en 2016-2017. Les échanges de courrier ont commencé dès la rentrée et nous avons reçu cette fois, et pour la première fois, une convocation au rectorat pour subir le contrôle tant redouté. Nous avons répondu alors, que nos enfants, étant inscrits

dans des établissements d'enseignement à distance dont les programmes étaient déjà agréés par leur rectorats respectifs, nous ne nous soumettions pas à ce contrôle pédagogique prévu pour *l'instruction en famille*. Le rectorat a ensuite organisé un second contrôle, rajoutant en même temps les menaces de rescolarisation si le résultat du contrôle s'avérait insuffisant. Je soupçonnais très fortement la rescolarisation comme vrai motif de ce contrôle ayant eu connaissance dans le même temps de plusieurs rescolarisations forcées dans mon département par le même inspecteur dont nous dépendions.

N'ayant pas été présent aux deux contrôles, *l'obstacle au contrôle* a été retenu et nous avons été sommés sous 15 jours, d'inscrire nos enfants dans un établissement public ou privé sans quoi nous serions signalés au procureur de la république. Nous étions en mai 2017.

Nous avons immédiatement déposé une requête en référé-suspension pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif, considérant ces contrôles illégaux, et qu'en outre, aucun texte de loi ne considère le refus de contrôle comme motif à rescolarisation forcée. En parallèle, nous avons écrit au rectorat que nous étions disposés à accepter un contrôle qui soit strictement limité à *constater que les différents travaux présentés ont bien été réalisés par l'enfant* comme le précise la circulaire 2017-056.

Dès réception de la convocation au contrôle, nous avons monté grâce à un excellent juriste, un solide dossier de préparation au contrôle, que nous avons envoyé à l'inspection. Nous nous sommes rendus au rectorat en juillet avec des valises de cahiers et de cours. La tension était très nette sans être belliqueuse. Ces contrôles se sont limités à des constatations même si ici ou là on sentait bien que les inspecteurs avaient du mal à ne pas faire du contrôle de connaissance.

Le résultat du contrôle a été positif pour les trois enfants et le rectorat a annulé son injonction à rescolarisation. Cet éprouvant bras de fer se terminait bien mais je suis convaincu que sans résistance de notre part, nous aurions été livrés à la toute puissance totale du système. Nous avons obtenu je pense un cadre capable de refréner les abus dont se permettent de très nombreux inspecteurs.

L'année suivante, nous avons vécu le contrôle de nos trois enfants de la même façon, grâce aux mêmes rappels préliminaires que nous voulions voir être mis en œuvre. Cette année était quand même particulière pour nous car elle était la dernière année en CPC pour deux de nos enfants.

L'un était en 3^e et devait rentrer en seconde dans un lycée comme il était prévu de le faire depuis longtemps. Le deuxième était en 5^e mais pour des raisons personnelles nous avons préféré le faire réintégrer le système plus tôt que prévu.

Après séjour dans le hors-contrat, vous devez montrer que vous méritez pouvoir réintégrer le Saint des Saints. Un examen doit avoir lieu ! Un genre de purification pour revenir dans le Sanctuaire de la République ? Si la réintégration au collège est du ressort de l'établissement, la réintégration au lycée est du ressort du rectorat. Pour notre collégien, la réintégration s'est faite sans examen, seulement un entretien préliminaire avec les parents suivi d'une décision qu'on voudrait bien nous communiquer plus tard, et même très tard (fin juin).

Pour notre future lycéenne, nous savions qu'il fallait rentrer un dossier tôt dans l'année pour concourir à ce rituel examen de passage qui devrait avoir lieu en mai. Cet examen porte sur deux disciplines : mathématiques et français. Comme je souhaitais que ma fille (en 3^e) passe le brevet, je lui avais fait faire, pour l'entraîner, des brevets blancs trouvés sur internet. Je l'avais inscrite au

brevet en tant que candidat libre parce que hors-système. Le candidat libre part avec de sérieux désavantages car il n'a pas les avantages des contrôles continus qui assurent quasiment aux autres élèves la garantie de l'obtention du brevet.

Je pensais à tort que l'examen des hors-contrats repentants serait du niveau du brevet. Ayant obtenu 6/20 de moyenne sur les deux matières, ma fille était recalée à l'examen et donc à la réintégration au lycée en seconde générale. Elle était gracieusement admise par contre à la seconde professionnelle.

J'ai tenté un recours auprès du DASDEN qui s'est fait un plaisir de me rappeler que les décisions d'orientation étaient *souveraines* au regard des notes dont la moyenne est inférieure à 10.

J'ai tenté aussi de passer par le CIO local pour intervenir en direct auprès du lycée technologique dans lequel voulait rentrer ma fille. On nous y a dit très clairement ***que nous savions quels étaient les risques que nous prenions en retirant nos enfants de l'école***. Difficile de ne pas avoir la haine comme certains disent. Une haine renforcée quand nous avons appris de la bouche d'enseignants du public que le niveau de cet examen n'avait rien d'un niveau de 3^e, en tout cas pas d'une troisième de l'ère post-mitterandienne. J'ai pris contact avec une école hors-contrat qui m'a confirmé cet état de fait. Eux-mêmes n'envoient à cet examen que les meilleurs éléments. Voilà comment l'Education Nationale se venge honteusement des parias qui ont osé les défier.

Nous étions mi-juin et bien embarrassés. Nous nous sommes tournés in extremis vers le lycée privé sous-contrat le plus proche qui pouvait offrir la filière que désirait ma fille. Situé à plus de 100km de chez nous, nous avons dû nous résigner à voir l'année suivante notre fille partir à

l'internat toute la semaine.

Cette année-là, il ne nous restait plus que le dernier des 3 à la maison. Bizarrement, nous n'avons reçu aucun courrier de Rectorat ce qui nous a paru vraiment en décalage avec les années précédentes. Pas de contrôle donc. Etait-ce parce que le noyau de résistance avait été en partie soumis de leur point de vue ? Je pense que dans notre région il ne devait pas avoir beaucoup de familles avec 3 enfants déscolarisés comme ils disent. Mon Dieu, vous rendez vous compte ?

Nous avons encore eu un contrôle depuis, lequel s'est passé comme les précédents. Sans trop d'ingérence ni contrôles de connaissances abusifs.

Que dire pour terminer ? Pour nous, l'expérience de l'école à la maison arrive tout doucement à échéance. Après maintenant 8 ans nous pouvons tirer quelques conclusions de cette épopée qui a été à la fois intense, riche, ponctuée de joies et de peines, d'impression de succès et d'échecs. Nous avons eu la chance de vivre au plus près de nos enfants ce qui aura gravé des souvenirs pour la vie et ne nous laissera pas raisonnablement de sentiment de trop peu quand ils prendront leurs envols. La vie des enfants à la maison est si courte.

Il est difficile d'évaluer aujourd'hui les bénéfices de cette éducation. Nous n'avons pas l'obligation de résultats en tant que parents mais seulement l'obligation de moyens, et là, nous avons bonne conscience. Ceci dit, je sais que mes enfants ont développé un sens critique, une indépendance d'esprit, un anticonformisme certain qui leur permet des maintenant de posséder les premiers anticorps à l'endoctrinement sauvage et incessant qui déferle sans ménagement sur les masses. Nos enfants ont échappé au lavage de cerveau du vivre-ensemble, de l'antiracisme, de la théorie du genre, de l'écologisme radical, du déconstructivisme de la civilisation occidentale, de la

culpabilisation des autochtones, du remplacisme global , sans oublier la vie du collège avec son conformisme débile et méchant, les rackets, intimidations, violences, drogue et pornographie.

Ne pensez pas que nous ayons censuré les sujets de discussion. Nous avons parlé des venins mortels idéologiques mais en en donnant l'antidote. Nous les avons accompagnés, en tenant compte de leurs âges, de la capacité de chacun, au lieu de les livrer dans l'arène sans armes et défenses. Pas de télévision à la maison bien sûr. Pas de smartphone ni de tablette avant l'âge du lycée. Il faut être conséquent.

Il y a huit ans, tout le monde nous parlait de sociabilisation. Attention, nous allions dé-sociabiliser nos enfants comme si nous allions les cadenasser à la maison avec ces affreux parents, la mémé et le chat. Le même genre de bêtise quand on disait que la Grande-Bretagne allait quitter l'Europe comme si elle allait en Asie ! J'affirme qu'il en est tout autrement. N'écoutez pas ceux qui parlent de désociabilisation, c'est un mensonge distillé par des menteurs et répété par des gens qui ne savent pas de quoi ils parlent.

Mes enfants font très souvent l'étonnement des adultes par leur comportement ouvert envers eux. Les deux premiers de la classe de ma fille viennent de l'école à la maison. Ce sont tous deux, d'après le corps enseignant, les éléments moteurs de la classe. Ils larguent les autres par leur esprit d'entreprendre et de décision, imagination, motivation et je ne parle pas de leur capacité à se prendre en charge tout seul ni de la qualité de leur travail qui n'en est que l'aboutissement.

En réalité, je donne autant d'importance voire plus, à l'état d'esprit qu'aux résultats. Le temps de la moisson arrive un jour ou l'autre et ce qui a été semé dans les larmes sera moissonné tôt ou tard avec allégresse. Nous en

avons malgré tout les prémices , annonceurs de bonnes nouvelles, mais ce sera désormais leur part d'amener la moisson à son terme. Les prémices sont là c'est une certitude.

Merci d'avoir été courageux pour être arrivé au bout de ma prose.

Mathurin Cordier.